

**Sujet :** [INTERNET] Arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse saison 2021/2022

**Date :** Tue, 11 May 2021 10:22:43 +0000

**De :** Christopher Mercier

Je suis pour une ouverture anticipée au 15 mai (2022) pour le déterrage du blaireau et vous trouverez mes arguments ci-après.

Je voudrais tout d'abord saluer l'organisation de nos opposants qui comme à leur habitude utilisent et maîtrisent à la perfection tous les supports pour se faire entendre.

Toutefois je constate que leurs arguments sont ceux de personnes probablement loin de la réalité du terrain.

Voici quelques arguments :

1. L'ouverture anticipée au 15 mai permet de prévenir les dégâts sur les cultures très importants en cette période de semis du maïs notamment. Lorsque les populations sont conséquentes les dégâts peuvent d'être considérables dans le cas de maïs semence par exemple.
2. L'ouverture anticipée au 15 mai permet d'évaluer au mieux les populations et donc de les gérer de façon optimale. Il revient aux personnes responsables d'un territoire de gérer les populations afin que la cohabitation entre les activités humaines et l'animal soit pérenne. À aucun moment il est question d'exterminer une population d'un territoire, il s'agit bien là de gestion. Cette gestion permet d'éviter l'étalement des populations et donc de prévenir des dégâts causés aux abords des infrastructures ferroviaires et routières par exemple (zone difficilement chassable).
3. L'ouverture anticipée au 15 mai permet donc de venir en aide aux agriculteurs qui sont démunis devant les dégâts causés par les populations de blaireaux sur les cultures et leurs terrains et qui peuvent être tenté de gérer le problème par eux même.